Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 12 septembre 2022, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 22 août 2022

4- Période de demandes verbales

5- Administration

5.1 Approbation des comptes payables et payés
5.2 Correction de la liste des comptes payables et payés adoptée le 22 août 2022
5.3 Vacances des fêtes - Fermeture de l'hôtel de ville du 22 décembre 2022 au 4 janvier 2023 inclusivement

6- Travaux publics

6.1 Action Construction Infrastructure inc – Autorisation de paiement de facture pour pulvérisation du rang Sainte-Agathe - 33 783.33$
6.2 Sylvain Lavallée enr. - Autorisation de paiement de facture pour fauchage - 7 473.38$
6.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement des rues privées :
- Chemin Martin-Prévost et une partie de la 3e avenue Saint-Vincent
- Domaine du Lac Vallée
- Avenues Lessard et Gauthier
- Avenue du Lac-Neuf Nord
- Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno
- Rue de la Falaise

6.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement et épandage d'abrasifs sur les trottoirs, terrains et stationnements municipaux

6.5 Accueil de la démission du Directeur des travaux publics

7- Sécurité publique

8- Urbanisme et environnement

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau - Août 2022

8.2 Rival 3000 inc. - Autorisation de paiement de factures pour installation, ancrage et mise à niveau pour les génératrices des 3 aqueducs – TECQ 2019-2023 – 5 969.51$

8.3 Correction de la situation de la marge de recul sur le lot 5 962 647

8.4 Cession conditionnelle d'une partie du lot 5 961 261 à M. Bernard Pelland

9- Culture et loisirs

9.1 Comité Patrimoine – Contribution municipale

10- Période de questions

11- Levée de la séance

188-09-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 22 août 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022;

189-09-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022.

ADOPTÉE

4- Période de demandes verbales

5- Administration

5.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

190-09-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois d'août.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	41 673.99 $
Prélèvements automatiques	11 695.25 $
Salaires	39 930.28 $
Chèques à émettre	87 828.17 $
TOTAL	181 127.69 $

ADOPTÉE

5.2 Correction de la liste des comptes payables et payés adoptée le 22 août 2022

191-09-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de représenter la liste des comptes payables et payés qui avait adoptée le 22 août 2022 afin de régulariser quelques montants qui avaient été inscrits par erreur.

ADOPTÉE

5.3 Vacances des fêtes - Fermeture de l'hôtel de ville du 22 décembre 2022 au 4 janvier 2023 inclusivement

192-09-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville du 22 décembre 2002 au 4 janvier 2023 pour les vacances hivernales.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

6.1 Action Construction Infrastructure inc – Autorisation de paiement de facture pour pulvérisation du rang Sainte-Agathe - 33 783.33$

193-09-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 33 783.33$ à Action Construction Infrastructures inc pour la pulvérisation du rang Ste-Agathe.

ADOPTÉE

6.2 Sylvain Lavallée enr. - Autorisation de paiement de facture pour fauchage - 7 473.38$

194-09-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 7 473.38$ à Sylvain Lavallée enr. pour le fauchage des rues municipalisées.

ADOPTÉE

6.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement des rues privées :

- Chemin Martin-Prévost et une partie de la 3e avenue Saint-Vincent
- Domaine du Lac Vallée
- Avenues Lessard et Gauthier
- Avenue du Lac-Neuf Nord

- Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno
- Rue de la Falaise

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des immeubles situés sur les rues ci-haut mentionnées ont tous été informés que la fin de leur appel d'offres respectif venait à échéance cette année;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers ont décidé de continuer d'accepter à ce que ce soit la municipalité qui retourne en appel d'offres pour eux;

195-09-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de procéder aux appels d'offres des rues ci-haut mentionnées et que l'octroi des contrats soient faits au conseil du mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE

6.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement et épandage d'abrasifs sur les trottoirs, terrains et stationnements municipaux

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les trottoirs, terrains et stationnements municipaux est venu à échéance;

196-09-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser d'aller en appel d'offres pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les trottoirs, terrains et stationnements municipaux et que l'octroi du contrat soit fait au conseil du mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE

6.5 Accueil de la démission du Directeur des travaux publics

Le conseil prend acte de la démission de M. Steve Boucher au poste de Directeur des travaux publics, qui prendra effet le 5 octobre 2022.

7- Sécurité publique et civile

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – Août 2022

Dépôt La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois d'août 2022.

8.2 Rival 3000 inc. - Autorisation de paiement de factures pour installation, ancrage et mise à niveau pour les génératrices des 3 aqueducs – TECQ 2019-2023 – 5 969.51$

197-09-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Rival 3000 inc. pour l'installation, l'ancrage et la mise à niveau des 3 génératrices. Que l'argent soit pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

8.3 Correction de la situation de la marge de recul sur le lot 5 962 647

CONSIDÉRANT QU' une cession du lot 6 408 809 du Cadastre du Québec a été signée par la Municipalité de Sainte-Béatrix en faveur de Lyne CHARRON et Mathieu HUGUET, propriétaires au moment de cette cession du lot 5 962 647 du Cadastre du Québec avec bâtisse y érigée portant le numéro 19, rue des Fougères à Sainte-Béatrix, par acte reçu devant Me Mario MASSE, notaire, le 4 mai 2021 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 26 277 421.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer à nouveau un acte de cession du lot 6 408 809 du Cadastre du Québec en faveur des propriétaires actuels du 19, rue des Fougères à Sainte-Béatrix puisque la Municipalité n'a pas procédé à la résolution décrétant la fermeture de la partie de rue.

198-09-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QU' en autant que besoin peut-être la Municipalité décrète la fermeture du chemin (rue) étant le lot 6 048 809 du Cadastre du Québec faisant l'objet des présentes résolutions;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner suite aux présentes résolutions.

ADOPTÉE

8.4 Cession conditionnelle d'une partie du lot 5 961 261 à M. Bernard Pelland

CONSIDÉRANT QUE M. Pelland souhaite acquérir une partie du lot 5 961 261 appartenant à la municipalité, situé derrière le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la partie de terrain convoitée est d'environ 35 000$;

199-09-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de céder une partie du lot 5 961 261 à M. Bernard Pelland, conditionnellement à ce que les démarches qui seront faites auprès des différences instances pour autoriser son projet, soit acceptées. Si la cession se réalise, la municipalité prendra une partie de terrain (minimum de 30 mètres de large en partant de la rue Latour jusqu'au terrain de la municipalité) pour accéder à son lot actuel.

QUE le prix de vente soit établi à 35 000$ en plus de la donation de la partie de terrain mentionnée ci-haut;

QUE soit autorisé M. Daniel Arbour, maire et Mme Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires.

QUE tous les frais relatifs à cette cession soient entièrement payés par le demandeur, soit M. Pelland.

ADOPTÉE

9- Culture et loisirs

9.1 Comité Patrimoine – Contribution municipale

CONSIDÉRANT QUE le Comité Patrimoine a fait une demande de contribution à la municipalité pour aider à la tenue d'un événement;

200-09-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer pour un montant de 500$ au Comité Patrimoine.

ADOPTÉE

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

201-09-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h41.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour	**Mélissa Charette**
Maire	**Directrice générale et greffière-trésorière**